

# *APMV, Les Amis du Patrimoine de Montigny sur Vesle*

## **Cahier de recommandations en vue de la préservation et de la mise en valeur du village**

### **Les objectifs de l'APMV :**

L'association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dénommée « *Les Amis du Patrimoine de Montigny sur Vesle* », s'est donnée pour but :

*-La recherche en vue d'une meilleure connaissance de l'histoire de Montigny sur Vesle, ainsi que de son patrimoine historique et naturel.*

*-Toute action ou initiative visant à la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine, de ses sites naturels les plus remarquables et de ses espaces publics.*

Cette commune qui a été relativement épargnée jusqu'à présent par un développement important, a su conserver l'unité architecturale du village et la qualité paysagère de ses sites. Afin que des travaux d'aménagement, de construction ou de réhabilitation mal maîtrisés, ne puissent à l'avenir, détruire l'harmonie de ses sites naturels et bâtis, il convient de sensibiliser maîtres d'ouvrages privés et responsables publics à la nécessité d'un développement qualitatif.

Le présent cahier de recommandations est une première contribution de l'association en vue d'atteindre cet objectif. Pour établir celui-ci, un inventaire des sites du village présentant un intérêt particulier du fait de leur qualité ou de leur caractère, ainsi que ceux susceptibles d'être menacés de détériorations, de modifications, ou de disparition dans un avenir plus ou moins proche a été établi. Les membres de l'association ont visité le village ainsi que les Venteaux et ont formulé des remarques et recommandations de portée générale, ainsi que des suggestions portant sur des lieux particuliers.

### **Recommandations de portée générale :**



Continuité du bâti



Construction en retrait

#### **L'intégration des nouvelles constructions :**

La commune de Montigny sur Vesle présente deux types distincts de groupements d'habitations : Le premier qui se caractérise par la continuité du bâti, la construction à l'alignement des voies publiques et un aspect plutôt minéral, concerne principalement l'ancien village. Le second, qui s'illustre de discontinuités, de constructions en retrait de l'alignement et d'une dominante du végétal, est le fait des constructions et lotissements récents ainsi que du hameau des Venteaux. Ainsi, toute construction nouvelle, ainsi que toute modification d'un bâtiment existant, devra tenir compte du contexte dans lequel cette intervention s'insère.

#### **En centre-village :**

Le caractère des places et rues du centre du village, résulte principalement de la construction en moellons avec joints apparents. C'est pourquoi, lors d'opérations de ravalement, il est souhaitable de rendre visibles ces pierres et de refaire les joints au mortier de chaux plutôt qu'au ciment de couleur trop grise et d'éviter au maximum les enduits Pour les Bâtiments

neufs, si ce mode de construction ne peut être généralisé pour des questions de coût, des parties de façade avec pierres apparentes devraient toujours être réalisées pour assurer l'homogénéité du bâti.

Une autre caractéristique du centre du village, vient de la continuité des constructions. Si celles-ci ne sont pas accolées, elles sont toujours ou presque toujours, reliées par des murs de clôture qui délimitent l'espace public de la rue, des espaces privés. Aussi, la conception des clôtures revêt une importance considérable. Dans le village, les murs pleins de même aspect que la construction principale sont à privilégier. Les murs en parpaings non enduits ainsi que les clôtures en plaques de béton préfabriqués sont à proscrire absolument.

#### **En périphérie et aux Venteaux**

Dans les extensions à la périphérie du village, dans les nouveaux lotissements et aux Venteaux, les clôtures végétales sous forme de haies doublées ou non d'un grillage sont à préférer à un échantillonnage de clôtures différentes sous forme de murs plus ou moins ajourés. Si des murs sont réalisés, ils devront rester de faible hauteur. Dans ce contexte, l'aspect végétal est à affirmer avec force et la plantation d'arbres et d'arbustes est indispensable. L'implantation des constructions nouvelles se fera dans ce cas en retrait de l'alignement des voies et espaces publics.



Construction en moellons



Lotissement des Venteaux

#### **Enfouissement des réseaux et éclairage public :**

L'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications est nécessaire à la mise en valeur du village. Parallèlement à celui-ci, une révision de l'éclairage public devra être effectuée. A ce propos, un choix cohérent de luminaires est à faire.

L'APMV Propose de généraliser à tout le centre village, les luminaires installés rue de Bethléem et éventuellement de repeindre en noir les nouveaux luminaires installés dans la rue principale ainsi que sur la route des Venteaux.

Recommandations portant sur des lieux particuliers

**Place de l'église(\*\*\*)**: Celle-ci constitue l'ensemble architectural le plus homogène et le plus caractéristique du village. De ce fait, toute

intervention sur celle-ci mériterait une attention particulière de la part de l'association et des élus municipaux. Tout permis de construire sur la place ou visible depuis celle-ci, devra être examiné avec soin par le Maire, si possible avec le conseil d'un professionnel compétent (DDE, architecte-conseil...). En particulier, il faudra veiller à ce qui pourrait être édifié sur la parcelle non bâtie, rue de L'église.

Les membres de l'association ont également souligné l'importance des corniches des bâtiments. Certaines d'entre elles sont en mauvais état et mériteraient d'être restaurées à l'identique.

Après travaux relatifs au tout à l'égout et l'enfouissement des lignes électriques, une réflexion sur le traitement des sols ( sans marquages au sol à la peinture) de la place devrait être entreprise pour une mise en valeur de celle-ci. La disparition de caniveaux en pavés a notamment été regrettée.

Il convient aussi de préserver et mettre en valeur la fontaine Mouton.

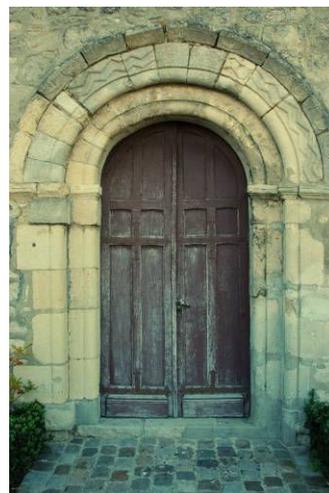
A titre d'exemple, la manière dont a été traité le jardin de l'église est appréciée de tous. Il en est de même de son entretien. On regrettera cependant l'absence de bancs dont le modèle serait à définir. Il est signalé que des fourreaux ont été mis en place, qui permettraient la mise en place d'un éclairage nocturne.

Il est suggéré de planter le talus contre l'ancien presbytère, rue de la cure.

**L'église(\*\*\*)**: Le porche roman de l'église mériterait d'être restauré. Pour cela, la commune pourrait prétendre à des subventions. Mais ces travaux ne présentent pas un caractère d'urgence. Par contre, la révision du portail en chêne et son vernissage seraient à faire rapidement.

L'ancien mécanisme de l'horloge du clocher mériterait d'être déposé, et nettoyé en vue d'être exposé ultérieurement dans un lieu qui reste à trouver.

Les trois peintures qui se trouvent à l'intérieur sont en mauvais état et seraient à mettre à l'abri en attendant d'une éventuelle restauration (si cela en vaut la peine).



Porche de l'église

**Rue de Pévy(\*\*)**: Son aspect est globalement satisfaisant, mais le traitement des sols serait à améliorer. Le « château » d'une bonne qualité architecturale mérite d'être préservé mais est en mauvais état. Certains murs menacent ruine et nécessitent des réparations. Les grands arbres de son parc sont à préserver car ils jouent un rôle important dans l'image du village. L'ancienne ferme du château a été bien mise en valeur.

Il est important de restaurer et de mettre en valeur les fontaines, même en cas d'impossibilité de remise en eau. Dans tous les cas, enlever la terre quand celles-ci ont été transformées en jardinières, nettoyer, réparer les fissures, dégager la végétation

et surtout veiller à ce qu'elles ne soient pas détruites. La même remarque s'applique aux autres fontaines du village.

**Le lavoir Saint Pierre(\*\*):** Prévoir un nettoyage général et quelques sondages pour connaître l'emprise du dallage. Au cas où la parcelle qui jouxte le lavoir, viendrait à être construite, l'accès automobile à celle-ci serait à éloigner du lavoir.

**Escalier rue de l'église (\*\*\*):** Espace à remettre en état en conservant le caractère actuel. En particulier, refaire à l'identique les caniveaux en pavés.

#### **Rue des Vergers :**

La chaussée est très dégradée du fait de ravinements consécutifs aux orages et des travaux sont nécessaires. Il serait souhaitable que le revêtement de la chaussée aille de mur à mur avec un caniveau central. Cette remarque s'applique d'ailleurs à la plupart des rues du centre-village. Mais faut-il entreprendre ce genre de travaux avant la réalisation de l'assainissement ?



Grand Escalier

#### **Fontaine du jeu de paume :**



La fontaine

Sa restauration est d'autant plus nécessaire qu'elle continue de se dégrader. Une étude aurait été effectuée en 1982 ou 1983 par la commune, mais non suivie d'effet. Si sa remise en eau s'avère problématique, des travaux de sauvegarde sont nécessaires. Enlever la terre qui se trouve dans le bassin et qui contribue à dégrader la maçonnerie.

#### **Ruelle Jaunet et ruelle du château :**

Surélever de quelques pierres le mur de la fontaine Jaunet et planter le dessus de la fontaine. Nivelier le sol des ruelles et le stabiliser avec de la grève compactée, ce qui permettrait un entretien plus facile.

Les membres de l'association rappellent leur attachement à la préservation de l'espace de jardins situé au centre du village.

#### **L'ancienne école de Montigny :**

Après visite des locaux, il apparaît que la destination des lieux doit absolument rester publique, dans la mesure où ils se trouvent au milieu de terrains communaux qu'il serait dommage de morceler. Les bâtiments avec clocheton, caractéristiques des premières écoles de Jules Ferry, sont en assez bon état et peuvent être réaffectés sans travaux excessifs, du moins dans un premier temps. Les locaux disposent d'un chauffage en état de marche. Compte tenu de la hauteur sous plafond et de la taille des fenêtres, des locaux scolaires ne sauraient être transformés en logements.



Le carrefour à l'entrée du village

Aussi, il convient de mener une réflexion globale sur l'utilisation de l'ensemble des bâtiments communaux regroupés dans ce secteur: Mairie, salle communale, ancien logement d'instituteur, ancienne école, en vue de l'utilisation la plus cohérente des différents locaux.

Il serait ainsi possible d'améliorer le fonctionnement de la mairie avec une salle de conseil plus vaste et des bureaux plus fonctionnels, éventuellement une salle des mariages, un lieu d'exposition avec un petit musée, une petite bibliothèque, une ou plusieurs salles pour les associations, salle de sport etc...

Un programme est à définir, suivi d'une réflexion architecturale en fonction des moyens financiers pouvant être dégagés par la commune. Avant tout, il convient de recenser les besoins en locaux de la municipalité ainsi

que d'entrée du villages associations.

Dans un second temps, un aménagement de l'ancienne cour d'école pourrait donner une place plus importante aux plantations et permettre une relation plus évidente avec les terrains de jeux situés derrière l'école.

#### **Le cimetière et l'oratoire :**

Le cimetière et l'oratoire situé à l'entrée du village en venant de Jonchery sur Vesle sont bien entretenus et ne posent aucune question.

Par contre a été soulignée la nécessité d'aménager le carrefour avec la rue de Jonchery à l'entrée du village. Les automobilistes en provenance de Jonchery et se dirigeant vers la place de l'église abordent la rue de Jonchery à trop grande vitesse et menacent d'entrer en collision avec ceux venant en face, ou avec des piétons. En effet la visibilité est mauvaise du fait d'une courbe de la rue de Jonchery. L'aménagement pourrait consister à réduire la surface de chaussée et de créer une courbe de manière à ce que les automobilistes sortants abordent perpendiculairement le chemin départemental avec un stop.

Ceux venant de Jonchery et se dirigeant rue de Jonchery seraient ralentis par un virage à droite puis à gauche. Cet aménagement permettrait en outre de réaliser ces plantations à l'entrée du village.

#### **Le lavoir face à la boulangerie:**

Le lavoir situé en face de la boulangerie a été restauré il y a quelques années et est en parfait état. On pourra regretter la pose de bordures de piscine à la place des pierres d'origine. Est souligné le danger que présente ce bassin trop profond pour les jeunes enfants.

#### **Les anciennes maisons ouvrières de la filature des Venteaux :**

Cet ensemble qui est l'un des rares vestiges du passé industriel des Venteaux est caractéristique de l'architecture industrielle de la fin du XIXème siècle. Il importe d'en conserver le caractère et de ne pas dénaturer son architecture par des ajouts mal intégrés. Il convient notamment de ne pas modifier les percements de la façade principale et de restituer l'aspect de la pierre d'origine en évitant tout enduit rapporté.

#### **Le cimetière des Venteaux :**

Doubler le grillage côté rue par une haie d'arbustes taillés.

### **Conclusion :**

Le présent cahier de recommandations traduit la position actuelle des membres de l'APMV. Cette position est appelée à évoluer avec l'approfondissement de la réflexion de ses membres ainsi qu'avec la confrontation avec d'autres avis. Il importe qu'un consensus puisse s'établir entre tous les habitants de Montigny et des Venteaux sur les objectifs et les moyens de préserver et de mettre en valeur leur commune.



Les anciennes cités ouvrières